C'est aussi une capitale mondiale des congrès, de la culture, du luxe, du tourisme, qui abrite le

Siège de l’UNESCO et qui accueillera les Jeux olympiques en 2024.

- L’aire urbaine parisienne concentre près de 20% de la population française23, et une proportion importante des emplois métropolitains

. Elle est le premier bassin d'emploi en Europe.

- Paris occupe une position centrale dans les réseaux de transports (autoroutiers, ferroviaires,

aérien) et de communications : la capitale est à la fois le principal nœud des réseaux nationaux et une interface avec le système-monde.

L'agglomération parisienne s’organise de manière polycentrique. Le centre de Paris concentre encore de nombreuses activités, mais l'expansion des dernières décennies a fait émerger de nouveaux pôles à La Défense (plus forte concentration de sièges sociaux en Europe), dans la Plaine Saint-Denis (industries du

numérique), autour de Villejuif (technologies de la santé) ou du plateau de Saclay (hautes technologies) -. Ces pôles seront reliés par le Grand Paris Express, vaste rocade de métro, à l'horizon 2030.

Le projet de Métropole du Grand Paris entend créer une gouvernance à l’échelle d’une métropole mondiale.

**B. L’affirmation des métropoles régionales :**

 **1. Un dynamisme remarquable**

Le processus de concentration des activités de commandement et des emplois les plus qualifiés distingue

un nombre restreint de métropoles : les métropoles régionales.

 Leur dynamisme traduit un phénomène mondial : l’essor des grandes aires urbaines et le renforcement de leur rôle dans la mondialisation.

Elles constituent le second niveau de la hiérarchie métropolitaine française. Il s’agit d’aires urbaines centrées autour de villes de plus de 100 000 habitants selon l’Insee (comme Marseille, Lyon ou Lille). Les 15 principales métropoles (avec Paris) portent aujourd’hui une part essentielle du dynamisme de la France. Elles réalisent 51% du produit intérieur brut (PIB) national, rassemblent 43% de l’emploi et déposent 70% des demandes de brevets alors qu’elles n’accueillent que 39% de la population. Leur poids démographique et leur rayonnement international sont inégaux et bien plus modeste que celui de Paris, du fait de leur métropolisation incomplète. Mais elles détiennent toutes des fonctions dites métropolitaines, essentielles pour affronter la concurrence territoriale à l’échelle européenne et internationale. Elles concentrent les emplois et les équipements de gamme supérieure (universités, théâtres, hôpitaux universitaires, gares TGV…).

Elles représentent des concentrés d’innovations et de technologies, des carrefours de flux humains,

matériels et numériques, des lieux de pouvoir et de prise de décision. La population diversifiée et, notamment, la forte proportion de jeunes qu’elles accueillent, les dotent d’un important capital social.

Elles disposent d’une aire de rayonnement étendue, qui leur confère une certaine centralité à l’échelle

régionale : ce sont elles qui structurent le territoire à l’échelle régionale.

 **2. De nécessaires adaptations**

Confronté à l’importance croissante de ces métropoles régionales et pour favoriser leur intégration aux

réseaux urbains européens, la France s’est dotée (par des lois adoptées en 2010, 2014 et 2015) d’une nouvelle structure administrative, en plus des collectivités territoriales existantes : les métropoles, qui gèrent les plus grandes aires urbaines et qui disposent de compétences élargies par rapport aux simples communes. la Métropole de Lyon, qui dispose des compétences du Département du Rhône sur son territoire

Au 1er janvier 2019, il existe vingt-et-une métropoles : 19 métropoles de droit commun (Bordeaux, Brest,

Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Metz, Montpellier, Toulon, Nancy, Nantes, Nice, Orléans,

Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse et Tours) et deux métropoles à statut particulier (Aix-

Marseille et le Grand Paris). La métropole de Lyon, créée par la loi MAPTAM, est un cas particulier puisqu'il

s'agit d'une collectivité territoriale à statut particulier et non d'une intercommunalité.

La capacité des principales métropoles françaises à fonctionner en réseau et à représenter une force

collective apparaît cruciale pour leur positionnement à l’échelle européenne et internationale.

L’organisation d’une conférence des métropoles, le C15, leur donnera la possibilité de se saisir progressivement de tous les enjeux majeurs liés à leur développement et à leur attractivité : rayonnement

universitaire et recherche, grands événements, investissements productifs, transformation numérique,

etc.

 **3. Des défis économiques, sociaux et environnementaux**

Les métropoles régionales sont confrontées à de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux :

- Un double défi interne. Alors même que les inégalités se sont creusées en leur sein, que des poches de pauvreté s’y sont développées dans certains quartiers en même temps que la gentrification s’imposait dans d’autres, les métropoles doivent permettre à l’ensemble des populations qu’elle accueillent d’accéder aux aménités et services qu’elles offrent (du logement aux soins en passant par les équipements de loisirs) en mobilisant les outils et modes connectés que la smart city (ou ville intelligente) met en avant. Elles doivent également inscrire leur développement dans une démarche de durabilité et de préservation des ressources.

- Un défi externe. Les métropoles doivent renforcer leur rôle et assumer leurs responsabilités vis-à-vis des territoires proches. Elles doivent reconnaître les liens d’interdépendance qu’elles tissent avec eux et leurs apports qui contribuent aussi au développement métropolitain. L’intégration de ces territoires dans le cadre d’une gouvernance partagée pourrait asseoir une véritable alliance des territoires. Cette dernière doit permettre de chaîner tous les territoires les uns aux autres, des grandes aires urbaines aux espaces ruraux, en passant par les espaces périurbains, dans toute leur variété, les villes moyennes et petites ainsi que les bourgs-centres.

**II. Évolution de la place et du rôle des villes petites et moyennes**

1. **Un ensemble hétérogène : une fonction de relais, des profils divers**

Les petites villes, comptant entre 2500 et 20000 habitants, rassemblent près de 20 millions d’habitants. Les villes moyennes quant à elles, comptant entre 20 000 et 100 000 habitants (pour l’Insee), accueillent 16 millions d’habitants. Ces villes ont globalement connu une croissance démographique régulière depuis les années 1960, mais à un rythme moins soutenu que celui des métropoles. Si, en moyenne, le profil démographique est proche des grandes villes, on remarque cependant des différences notables. Ainsi, on y trouve en moyenne moins de jeunes en âge de faire des études et de commencer une vie active : ce déficit est notamment lié à la présence des universités dans les métropoles. En revanche, la part des plus de 60 ans est plus élevée dans les villes moyennes du sud de la France.

Une façon de définir les villes moyennes et petites, au-delà des seuils démographiques, est de les replacer dans la hiérarchie urbaine. Elles y occuperaient le troisième rang, derrière les métropoles et les grandes aires urbaines. Elles sont de fait considérées comme des villes « intermédiaires », au sens d’intermédiation (relais) entre les métropoles et les territoires ruraux. Elles jouent donc un rôle stratégique dans l'organisation du territoire, à toutes les échelles.

1. **Un ensemble hétérogène : un dynamisme contrasté**

Elles présentent un dynamisme contrasté:

- Certaines subissent une dévitalisation des centres villes.

- D’autres connaissent un renouveau porté par une dynamique économique locale et la valorisation du cadre de vie.

Ces villes reflètent en fait des dynamiques territoriales plus larges. Les plus en difficulté se concentrent

dans les territoires en difficulté du Centre et du Nord-Est. Sur les littoraux atlantique et méditerranéen, et

dans le Sud, ces villes possèdent une attractivité résidentielle30, tandis qu’au nord-est et au nord du Massif

central, elles souffrent d'un déficit d'attractivité.

Le profil des villes moyennes est divers, mais on y observe une surreprésentation de trois activités : administration publique, services aux populations, activités de fabrication. La Datar a établi divers profils type : ainsi, les villes péri-métropolitaines, qui appartiennent à l’aire d’influence d’une métropole, connaissent un fort dynamisme démographique et économique, à l'inverse des villes à dominante industrielle, en déclin ; les villes tertiarisées à forte dimension administrative connaissent quant à elles des évolutions assez variées selon leur inscription territoriale.